

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire. Etaient présents : Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Jean-François BONNE, Mme Jocelyne DURIS, Mr Jean-Paul MERLE, Mr Serge TAMAIN. Mr Emmanuel FELIX, excusé, avait donné procuration à Mr Jean luc DURRIS.

ECLAIRAGE PUBLIC DU PARKING ET DU JARDIN PUBLIC :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'éclairage public du parking et du jardin public, établi par le SIEL ; le SIEL propose, par transfert de compétences, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage ; il percevra en lieu et place de la Commune les subventions éventuelles attribuées. La contribution prévisionnelle restant à la charge de la commune sera 25 064.60 € H.T. Après délibération, le conseil Municipal décide de régler la contribution communale en huit fois (8 années).

En ce qui concerne les différents modèles de lampadaires proposés par le SIEL, le conseil municipal retient les poteaux aluminium couleur marron/bordeaux ; le choix des lanternes se fera ultérieurement.

AMENAGEMENTS PARKING ECOLE/MAIRIE/EGLISE :

L'aménagement de l'accès final à l'école est prévu début janvier, avec la pose de clôtures et de l'éclairage de la cour pour une mise en service en février. Grâce à cette réalisation, la sécurité des enfants sera enfin assurée de manière satisfaisante. Le parking a été ouvert pour la marche du téléthon et a permis d'accueillir 83 voitures dans de bonnes conditions de sécurité.

Un point financier sur les travaux d'aménagement du parking est fait par Monsieur le Maire ; divers devis concernant les aménagements (plantations, bordures...), ont été demandés en vue de leur inscription au budget 2008.

Les travaux engagés à ce jour s'élèvent à 23418 € (dont 700 tonnes de concassés pour mise à niveau de la plateforme) ce qui s'avère tout à fait raisonnable.

PROJET NOUVELLE STATION D'EPURATION :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration du bourg, une consultation d'entreprises a été lancée pour la réalisation d'une étude géotechnique d'évaluation de la nature des sols. Après étude de ces offres et présentation des conclusions par la commission appel d'offres, le conseil municipal décide de retenir la société FONDASOL, proposant la mission la plus complète. Une demande de subvention a été faite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en complément des partenaires habituels.

PLU : EXAMEN DES OBSERVATIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

Le Conseil Municipal prend connaissance de chaque courrier reçu concernant le PLU ainsi que les observations du Commissaire Enquêteur figurant dans son rapport d'enquête. Un débat est instauré sur les réponses à apporter et la conduite à tenir face à chaque situation. Un projet de réponse est élaboré pour chaque observation et approuvé par vote des élus. Monsieur le Maire est chargé de défendre la position adoptée en Conseil Municipal lors de la réunion de clôture prévue le 17 janvier 2008. En ce qui concerne l'observation de la famille

MARECHAL relative à un décalage entre zonage assainissement et urbanisation, cette incohérence sera tranchée lors du prochain conseil municipal après examen et débat en commission PLU, compte tenu des problèmes rencontrés à la lagune de Grénieux (saturée hydrauliquement).

TRAVAUX D'AMELIORATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

En ce qui concerne les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement (lutte contre les eaux claires parasites)—dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la société SAUNIER, il y a lieu de lancer la consultation d'entreprises en procédure adaptée pour les travaux suivants : mise en séparatif secteur le Poteau ; déversoir d'orage lagune de Grénieux. Monsieur le Maire est chargé de mettre en œuvre cette consultation. (publication dans les journaux d'annonce légale).

CONTRAT D'ASSURANCES DE LA COMMUNE / CHOIX DU FOURNISSEUR

Suite à la consultation d'entreprises lancée par la Mairie pour la révision de ses contrats d'assurances (bâtiments + matériels), et présentation des conclusions par la commission d'appel d'offres, le conseil Municipal décide de retenir la société GROUPAMA, mieux disante. Un courrier d'information sera transmis aux fournisseurs consultés pour les informer du choix ; La couverture des risques a été étendue aux « sinistres environnementaux » et les bâtiments publics sont couverts en « remise à neuf ».

CESSION A LA COMMUNE D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN PRIVE AU LIEU-DIT LA PLATE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de construction d'une maison d'habitation au lieu-dit la plate ; ce terrain est actuellement desservi (en partie) par un chemin privé, situé dans le prolongement d'un chemin communal. Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal le courrier de Mr et Mme Marcel SOUZY, propriétaires dudit chemin, donnant leur accord pour la cession gratuite à la Commune d'une partie du chemin privé (environ 10 ml) menant à leur propriété.

Après vote : 5 pour 3 contre 1 blanc, le conseil municipal donne son accord pour la cession gratuite de cette parcelle à la Commune, permettant ainsi la circulation des engins dédiés au service public (ramassage des ordures ménagères...) et les éléments de viabilité (égouts, eau potable...). Les frais de bornage ainsi que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

IMPLANTATION DU LOCAL DE L'ASSOCIATION CHASSE COMMUNALE :

Suite à la rencontre avec les membres de l'association, et à l'impossibilité de construire un local sur le champ de foire, situé en zone inondable, le conseil municipal prend connaissance du nouveau projet de l'association venant en substitution du précédent, et consistant en l'implantation d'un mobile home sur un terrain appartenant à la Commune. Après délibération le conseil municipal donne son accord sur le projet d'implantation sur la parcelle « redon » située à Grénieux ; des conditions concernant l'aménagement paysager, (pose de grillage, plantations seront définies avec l'association). Une subvention de 8000 € est accordée.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Mme PRESLE est réintégrée dans le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1er janvier 2008 (après son congé de présence parentale) ; Monsieur le Maire expose que le poste d'adjoint administratif occupé par Mme DUTOUR n'est pas inscrit au tableau des effectifs de la Commune. Il est donc proposé de compléter le tableau des effectifs

par la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires ; la création de ce poste est approuvée à l'unanimité et a fait l'objet d'un avis favorable du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

AGRANDISSEMENT MATERNELLE :

Compte tenu des demandes des enseignants pour l'adaptation des aménagements intérieurs, et afin d'améliorer la surveillance des enfants dans la salle de repos, le conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans modifiés par le Cabinet d'architecture Ampère, approuve les modifications apportées. Monsieur le Maire est chargé de déposer un permis de construire modificatif et d'informer la Commission de sécurité préfectorale.

REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE/TRIBUNAL DE MONTBRISON :

Le Conseil municipal est informé de l'évolution du dossier « réforme de la justice » et notamment du projet de suppression du Tribunal de Grande Instance de MONTBRISON. Considérant que la zone de vie de la population et de chalandise de Nervieux est orientée vers la plaine du Forez, et afin de ne pas générer de déplacements supplémentaires contraires à une saine organisation territoriale et au développement durable, le Conseil Municipal s'oppose au projet de découpage administratif visant indirectement à la suppression de l'arrondissement de MONTBRISON et à l'éventuel rattachement de 3 cantons (Boën, Noiretable, Feurs....) à l'arrondissement de Roanne.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES :

Des mouvements de crédits de compte à compte sont effectués pour tenir compte de l'avancement des projets. Pour le budget communal en section de fonctionnement pour un montant de 7504 € et de 22690 € en section d'investissement. En assainissement pour un montant de 484.60 € en fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES :

- PLU : une réunion est prévue le 17 janvier afin de prendre connaissance du rapport du commissaire enquêteur et des observations émises sur le PLU
- La fréquentation de l'agence postale communale est satisfaisante avec une moyenne de 16.58 personnes par demi-journée d'ouverture
- Facturation des photocopies couleurs aux associations : tarif 0.10 Euros la photocopie A4 couleur. Facturation semestrielle.
- Le conseil municipal est informé d'un courrier du conseil général concernant les travaux sur la rd112 aux abords du nouveau parking suggérant de passer par un bureau d'études pour aménager les abords. Une réunion est planifiée début janvier avec le conseil général de la Loire, service voirie et la Commune.
- Le conseil municipal est informé de la démission pour raison personnelle de Mr Camille Bourdelin de son poste de conseiller municipal.
- Rénovation Lavoirs : un point de la situation (avancement et financier) est effectué concernant la rénovation du lavoir de Nervieux et Grénieux. Les travaux du Lavoir de Grénieux commenceront mi-décembre avec la phase de démolition. Puis début janvier, les travaux prévus (remplacement charpente, rénovation du bassin et des abords...) se dérouleront. L'inauguration est confirmée courant février. Ce projet majeur de préservation du petit patrimoine rural se termine positivement avec l'aide financière forte de la Région et du département (environ 55 % de subvention totale).

JOYEUX NOEL et BONNES FETES A TOUTES ET TOUS

Le prochain conseil municipal aura lieu 3^{ème} ou 4^{ème} semaine de janvier, après la réunion de synthèse sur le PLU, pour approbation de celui-ci